

## Assemblée Générale Elective et Comités Directeurs associés Nîmes – 06/09/2020 Procès-verbal

Le président de séance (Présidente sortante Emmanuelle RANCHOUP) ouvre la séance à 16h10.

Présents ou représentés : 28 clubs présents/représentés, à jour de leur cotisation du Comité Interdépartemental, sur 47 à jour de ladite cotisation.

Quorum atteint : 54 voix sur 62 sont présentes ou représentées.



La Commission de Surveillance des Opérations Electorales (deux personnes volontaires seulement ayant répondu à l'appel) est présentée, composée de Eric Lecoutre et Bruno Courtine, qui ont vérifié la validité des candidatures reçues et validé le bulletin de vote.

### 1. ELECTION DU COMITE DIRECTEUR FAITE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

#### 1. MISE EN PLACE DU BUREAU DE VOTE

Un bureau de vote est mis en place à l'aide de trois personnes volontaires + un superviseur : Sébastien BARRANDE (Saint André de Sangonis), Erick LUCAT (Aïki-Tanren Montpellier) et Gilles ROVERE (Aïki-Tanren Montpellier) et François POTTIER (Aïkido Bédaricien).

#### 2. PRESENTATION DES CANDIDATS

Chaque candidat se lève à l'appel de son nom par les membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, et se présente rapidement.

Les candidats absents et excusés sont présentés par une personne de leur club.

Deux candidats sont rayés de chaque bulletin de vote :

- Pierre Brun n'étant plus candidat ;
- Serge Cruz n'étant plus candidat : du fait de sa nomination au poste d'ACT le rendant invité permanent de cette instance, il préfère laisser la place à une personne par le biais des élections.

Préalablement aux opérations de vote, il est rappelé :

- que le Comité Directeur du Comité Interdépartemental doit être composé de vingt membres ;
- que le bulletin est établi de la manière suivante :
  - une liste pour pourvoir le poste de médecin du CID (*ce poste sera gelé si tout le monde barre l'unique candidat*) ;
  - une liste pour les autres courants : 1 candidat sur 1 poste validé par l'AGO ;
  - une liste pour les autres candidats avec l'indication de « CS » - candidat sortant - le cas échéant ;
- que le nombre de postes réservés aux femmes est de huit pour la CID ; qu'ainsi, s'il n'y a pas au moins huit femmes en position d'être élues (à savoir dans les 19 premières places lorsque le classement global par voix sera établi), il sera gelé autant de postes que de femmes qui ne sont pas dans cette liste.

Il est indiqué qu'il faudra, dès lors, laisser sur chaque bulletin 20 noms au maximum afin que le bulletin ne soit pas considéré comme nul.

### 3. OPERATIONS DE VOTE AVEC EMARGEMENTS

Le bureau distribue les bulletins en fonction du nombre de voix par club ; il fait ensuite voter les clubs et les fait émarger.

Il est demandé aux clubs de voter au stylo noir ou bleu, le dépouillement se fera avec des stylos à encre rouge.

Le scrutin est ouvert à 16h20 et se termine à 16h40.

### 4. DEPOUILLEMENT PUBLIC ET PROCLAMATION DES RESULTATS

Le bureau de vote procède au dépouillement sous le contrôle des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

Le dépouillement donne les résultats suivants (*dans l'ordre des résultats et, en cas d'égalité, par rang d'âge, le plus ancien d'abord*), qui sont annoncés par le bureau de vote (*pour rappel 54 voix sont présentes ou représentées*) :

Suffrages exprimés : 50 bulletins.

Suffrages nuls : 2 bulletins (moins de 10 noms barrés).

Classement des candidats par nombre de voix obtenues :

1. Frédéric LOPEZ	52 voix	H – Médecin
2. Marie-Pierre DELCROIX	52 voix	F
3. Jacques LECOMTE	52 voix	H – discipline associée
4. Estelle REYMOND	52 voix	F
5. Thierry CASTILLO	52 voix	H
6. Nathalie HIESSLER	52 voix	F
7. Emmanuelle RANCHOUP	52 voix	F
8. Julie MATTE	52 voix	F
9. Lucien MERLET	49 voix	H
10. Gilles ROVERE	48 voix	H
11. Nicolas DE ARAUJO	48 voix	H
12. François POTTIER	47 voix	H
13. Jonathan MAS	47 voix	H
14. Christian FERNANDEZ DE LA TORRE	46 voix	H
15. Jean-Claude SAUNIER	45 voix	H
16. Hervé BRETON	43 voix	H
17. Florian BONET	43 voix	H
18. Marianne FEBVRE	38 voix	F

*Non élus du fait d'un nombre insuffisant de femmes candidate ou éligibles*

19. Gilbert CLERC	42 voix	H
20. Roger LEFEBVRE	33 voix	H

*Non élus*

21. Erick LUCAT	32 voix	H
22. Sylvie GERBAIX	30 voix	F
23. Marc PASQUET	26 voix	H

Le Comité Directeur sera donc composé de 19 personnes, et comprendra également l'ACT membre invité permanent.

## 2. DESIGNATION D'UN CANDIDAT A LA PRESIDENCE PAR LE COMITE DIRECTEUR, DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU et VALIDATION DE LA NOMINATION DE L'ACT ELU PAR LA COMMISSION TECHNIQUE

Le Comité Directeur, nouvellement élu, se réunit à 17h45 afin de procéder à la désignation d'un candidat pour la présidence.

Les membres élus sont présents ou représentés (16 élus sur 19) ainsi que l'ACT (invité permanent), les absents sont excusés :

- Poste de Président

Emmanuelle RANCHOUP se déclare candidate au poste de Présidente.

Sa candidature est mise au vote : 0 contre – 0 abstention : acceptée à l'unanimité. Sa candidature sera donc présentée à l'Assemblée Générale pour approbation.

- Postes du bureau

Les postes du bureau sont à pourvoir :

- Vice-président(e) : Marie-Pierre Delcroix est candidate pour ce poste et sa candidature est acceptée à l'unanimité ;
- Secrétaire : François Pottier est candidat pour ce poste et sa candidature est acceptée à l'unanimité ;
- Secrétaire adjoint(e) : Julie Matte est candidate pour ce poste et sa candidature est acceptée à l'unanimité ;
- Trésorier : Jean-Claude Saunier est candidat pour ce poste et sa candidature est acceptée à l'unanimité ;
- Trésorier adjoint(e) : pas de candidat, le poste reste vacant pour un volontaire ultérieur le cas échéant.

- Poste d'Animateur de la Commission Technique

Serge Cruz est présenté au Comité Directeur, ayant été élu par la Commission Technique du matin au poste d'Animateur de la Commission Technique.

Le règlement technique fédéral rendant nécessaire une approbation par le Comité Directeur, sa nomination est mise aux votes (auxquels il ne prend pas part) : approuvée à l'unanimité.

- Composition les commissions :

Pour les commissions techniques (Enfants/Jeunes, Seniors, Handicap, Féminine...): la Commission Technique prévue le 26 septembre le matin désignera les responsables.

Concernant la communication, Nathalie Hiessler est toujours volontaire pour la gestion du site internet, et Lucien Merlet pour la diffusion des affiches et communications officielles du CID après validation de la présidente et de l'ACT si nécessaire.

La séance est levée à 18h05 pour réunir de nouveau l'Assemblée Générale.

## 3. ELECTION DU PRESIDENT

A 18h05 la séance est de nouveau ouverte.

La candidature d'Emmanuelle RANCHOUP est annoncée à l'Assemblée Générale, des bulletins indiquant « OUI NON » sont distribués aux représentants de clubs en nombre égal aux nombres de voix présents ou représentées, et il leur est demandé d'entourer OUI ou NON pour exprimer leur vote (à défaut, de ne rien faire et le bulletin sera considéré comme blanc).

Le même bureau de vote est mis en place, qui procède de la même manière que pour l'élection du Comité Directeur.  
Le dépouillement est également réalisé avec les mêmes personnes.

Les bulletins donnent les résultats suivants (sur 54 voix exprimés) :

OUI : 50 voix – NON : 0 voix – Blancs : 3 – Nul : 1

Emmanuelle RANCHOUP est élue à la majorité absolue des voix présentes ou représentées.

La séance est levée à 18h30.



La Présidente

Le Trésorier

Le Secrétaire

Emmanuelle RANCHOUP

Jean-Claude SAUNIER

François POTTIER